



TOAC – CYCLOTOURISME

Randonnée des RAMEAUX

« Souvenir André LAFARGE »

Dimanche 29 Mars 2015

Au programme, 3 circuits : 40Km VERT – 75Km BLEU & 92Km ROUGE

Les inscriptions se feront de **7h00 à 9h00** à l'ESPACE CE – Complexe Sportif du CE Airbus – 20 Chemin de Garric – 31200 Toulouse

REGLEMENT

Cette randonnée a été baptisée « Souvenir André LAFARGE » en hommage à celui qui a créé, en 1976, la Section Cyclotourisme du TOAC. A cette occasion un trophée sera offert au 1^{er} du Classement de la Randonnée et la garde lui sera confiée pour Une Année. Chaque année le club qui aura reçu le trophée apposera une étiquette sur le trophée et devra le retourner au Président de la Section Cyclotourisme du TOAC quelques semaines avant la prochaine Randonnée.

Cette randonnée est placée sous l'égide de la FSGT, elle est ouverte à tous les cyclotouristes individuels ou membre d'un club quelle que soit sa fédération, sans distinction de sexe et sans limite d'âge.

Participation :

Pour les personnes licenciées, présentation de la licence obligatoire : 2,50 €

Pour les personnes non licenciées, assurance journalière obligatoire : 6,50 €

Cette randonnée n'est pas une compétition. De ce fait, il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit. Les participants auront toute liberté pour, choisir le circuit qui leur conviendra le mieux parmi ceux proposés, prendre le départ lorsqu'ils le souhaitent. Ils sont invités à marquer un temps d'arrêt pour admirer un panorama ou visiter un site touristique du parcours.

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route, tout particulièrement ceux concernant les cyclistes et les Arrêtés Municipaux des localités traversées. Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement:

- **ARTICLE R.189** : les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.
- **ARTICLE R.190** : les cyclistes doivent emprunter les bandes et pistes cyclables.
- **ARTICLE R.195** : dès la chute du jour ou de jour, lorsque les circonstances l'exigent, tout cycliste doit être muni d'une lanterne unique émettant une lumière jaune ou blanche vers l'avant et d'un feu rouge arrière.

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et un écart minimum de 100 m entre 2 groupe est exigé.

Les participants mineurs devront être accompagnés d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Dans le cas contraire, ils devront fournir une autorisation parentale.

Une feuille de route sur laquelle figureront les circuits, les renseignements utiles et le présent règlement, sera remise à chaque participant lors des formalités d'inscription. Cette feuille devra être présentée à toute demande de la part des organisateurs.

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les dégâts matériels ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs, les participants.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons majeures, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée, même au dernier moment.

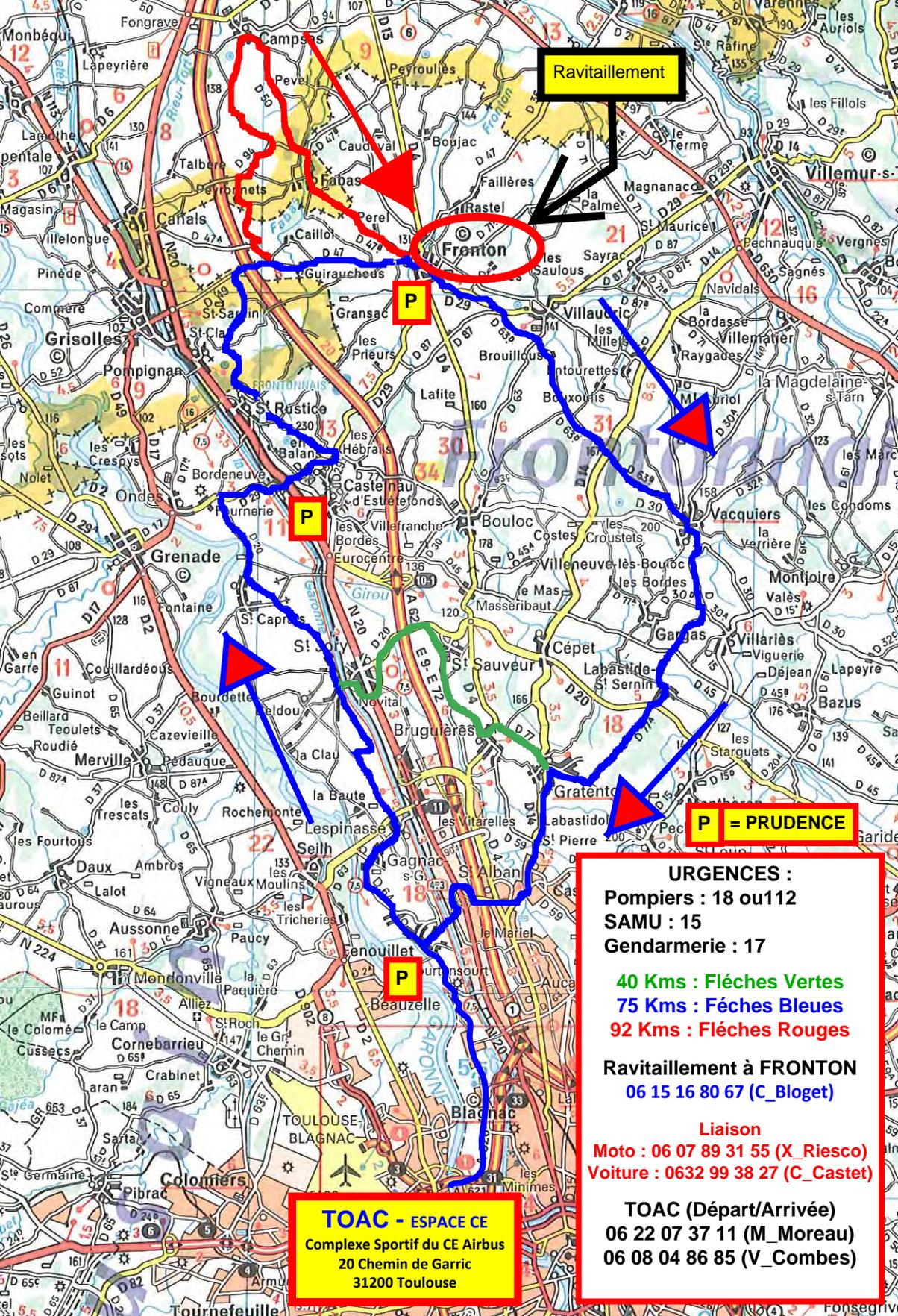
Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique, de la part des participants, l'acceptation de présent règlement. Les participants s'engagent formellement à respecter les réserves précitées en prenant le départ.

LE PORT DU CASQUE EST VIVEMENT CONSEILLE

Cette randonnée sera clôturée par une remise de récompenses, suivie d'un vin d'honneur, vers 11h45.

<<La solidarité, ce n'est pas obligatoire, c'est juste Essentiel / MACIF >>

Bonne route à Tous



Ravitaillement

P

P

P = PRUDENCE

P

TOAC - ESPACE CE
Complexe Sportif du CE Airbus
20 Chemin de Garric
31200 Toulouse

URGENCES :
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Gendarmerie : 17

40 Kms : Flèches Vertes
75 Kms : Flèches Bleues
92 Kms : Flèches Rouges

Ravitaillement à FRONTON
06 15 16 80 67 (C_Bloget)

Liaison
Moto : 06 07 89 31 55 (X_Riesco)
Voiture : 0632 99 38 27 (C_Castet)

TOAC (Départ/Arrivée)
06 22 07 37 11 (M_Moreau)
06 08 04 86 85 (V_Combes)